



VILLE DE  
NOTRE-DAME-  
DES-PRAIRIES

## AVIS PUBLIC

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1407-2026 :**  
**modifiant les dispositions du règlement 1367-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'intégrer les zones de commerce routier (CRo) aux secteurs de PIIA dans le secteur de PIIA artériel dynamique.**

Aux personnes et aux organismes intéressés par le projet de règlement mentionné en titre.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2026, le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le projet de règlement numéro 1407-2026 modifiant les dispositions du règlement 1367-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de :

1. intégrer les zones de commerce routier (CRo) aux secteurs de PIIA dans le secteur de PIIA artériel dynamique.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **13 juillet 2026, à 18 h 45**, à la salle des délibérations du conseil municipal située au 225, boulevard Antonio-Barrette, à Notre-Dame-des-Prairies. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil y expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville au [www.notredamedesprairies.com](http://www.notredamedesprairies.com) et à l'hôtel de ville situé au 132, boulevard Antonio-Barrette, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Notre-Dame-des-Prairies, ce 25 juin 2026.

Nancy Bellerose  
Directrice des affaires juridiques et greffière

